



Accident de voiture stationnement gênant

Par En panique

Bonjour à tous,

Un événement hyper stressant s'est produit je vous explique;

En allant au sport je me suis garé sur une place située sur un rond point payante (je n'ai pas payé) et lors de mon absence (1h) un accident s'est produit.

Sur le rond point un scooter a dépassé une voiture, le scooter a brusquement freiné et la voiture derrière a percuté le scooter. Le conducteur du scooter a été légèrement blessé.

La police m'a expliqué que la place de parking n'en été plus une car elle a été bloquée par des sorte de grandes bouée rectangulaire en plastique. Mais ayant vue le mot "payant" au sol je n'avais pas compris que ce n'était plus une place, surtout que tt le monde se gare la ba.

La police m'a dis que mon stationnement gênant pouvait être la cause de l'accident et que je serais peut convoquée et mise en cause car j'obligeais les autres véhicules a se déporter légèrement vers la gauche.

SAUF qu'il y a assez de place pour qu'un camion de livraison puisse passer sans même m'effleurer.

J'attend une réponse car je suis au bout de ma vie et que je veux juste me mettre en boule et pleurer.

Qu'est-ce que je risque dans cette situation,

Je vous remercie d'avance de vos réponses

Dernier précision rien est arrivé à ma voiture !!

Par ESP

Bonjour

Il faut vous reprendre et courageusement, appeler votre assureur.

Prise en charge éventuelle sur le plan juridique ?

Par En panique

Je ne pense pas avoir ce type de service dans mon assurance, mais je vais me renseigner.

Mais est ce que je dois attendre pour savoir si je suis convoquée ou est ce que je devrais les contacter dès à présent ?

Par En panique

Je ne pense pas avoir ce type de service dans mon assurance, mais je vais me renseigner.

Mais est ce que je dois attendre pour savoir si je suis convoquée ou est ce que je devrais les contacter dès à présent ?